

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 21/08/2026

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 027-212702542-20260828-D2026_45-DE

Conseil municipal du	28 août 2026	Délibération N°	2026-45	1/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

OBJET : achat de panneaux basculants pour les écluses et demande de subventions

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	Lise GOUJON
Patricia BRAY	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Luc LOUVET	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU	X		
Arthur BENARD	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZE	X		
Stéphane LABATUT		X	
Éric FREMAUX		X	Luc LOUVET

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 14

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité des usagers de la voirie et de faciliter la gestion des écluses de circulation sur la commune ;

Considérant que l'installation de panneaux de signalisation basculants permettra une meilleure adaptation de la signalisation en fonction des besoins de circulation, ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 – Acquisition

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition de panneaux de signalisation basculants destinés à équiper les écluses de circulation de la commune, pour un montant de **908.48 € HT soit 1 090.18 € TTC**.

Article 2 – Plan de financement

Le Conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et sollicite les aides financières les plus élevées possibles auprès de l'État, du Département, de la Région, ainsi que de tout autre organisme susceptible de participer au financement de ce projet.

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 21/08/2026

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 027-212702542-20260828-D2026_45-DE

Conseil municipal du	28 août 2026	Délibération N°	2026-45	2/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

Article 3 – Demandes de subventions

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention, à signer tout document afférent à ces demandes et à percevoir les subventions qui seraient accordées.

Article 4 – Financement

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.

Le registre dûment signé, Pour extrait conforme

Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

